

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 février 2019

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-neuf le vingt février à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le quatorze février deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

ACTUALISATION DU
TABLEAU DES
EFFECTIFS.

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Narcisse NGAKA, Christophe PAQUIS, Irina SCHAPIRA, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Sonia ANGEL, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Johanna BERREBI par Sandie VESVRE, Christian LAGRANGE par Arnold BAC, Guillaume ROUSSEAU par Guillaume LAFEUILLE, Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Delphine PUIPIER par Camille FALQUE, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE, Jean-François DEBYSER par Sonia ANGEL.

ABSENT EXCUSE :

Georges AMZEL.

ABSENT :

Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :

Jean DESLANDES.

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190220-D6-19-DE
Date de télétransmission : 22/02/2019
Date de réception préfecture : 22/02/2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2019**OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.****LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,**VU** la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,**VU** la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,**VU** le tableau des effectifs,

CONSIDERANT les avancements de grade, les réussites à concours, la promotion interne au grade d'attaché, le renoncement à la nomination stagiaire d'un attaché dans le cadre de la loi Sauvadet, la suppression d'un poste supplémentaire créé au Conseil Municipal du 30 mai pour permettre un tuilage de l'agent partant à la retraite avec son remplaçant, le recrutement de trois agents titulaires d'un grade différent de celui qu'ils remplacent, et nécessitant d'actualiser le tableau des effectifs afin d'assurer la continuité d'un service public de qualité,

VU le budget communal,**VU** l'avis du Comité Technique du 22 janvier 2019,**VU** l'avis de la commission compétente,**VU** le rapport du représentant légal,**APRES EN AVOIR DELIBERE**

ARTICLE 1 : DECIDE de modifier en conséquence le tableau des effectifs du personnel de la Commune, ainsi qu'il suit :

Temps Complet (TC) ou Temps Non Complet (TNC)	ANCIEN EFFECTIF		MODIFICATIONS		NOUVEL EFFECTIF	
	TNC	TC	TNC	TC	TNC	TC
EMPLOIS FONCTIONNELS	-					
Directeur Général des Services	0	1	0	0	0	1
Directeur Général Adjoint des Services	0	1	0	0	0	1
Directeur des services techniques	0	1	0	0	0	1

FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	0	0	0	0	0	0
ingénieur en chef hors classe	0	0	0	0	0	0
Ingénieur principal	0	1	0	0	0	1
Ingénieur	0	5	0	0	0	5
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	0	1	0	0	0	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	0	2	0	0	0	2
Technicien	0	5	0	0	0	5
Agent de maîtrise principal	0	4	0	0	0	4
Agent de maîtrise	0	10	0	0	0	10
Adjoint technique principal de 1^{ère} classe	1	10	0	4	1	14

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190220-D6-19-DE
Date de télétransmission : 22/02/2019
Date de réception préfecture : 22/02/2019

Adjoint technique principal de 2^{ème} classe	0	17	0	4	0	21
Adjoint technique	3	151	0	-9	3	142

FILIERE ADMINISTRATIVE						
Directeur de cabinet	0	1	0	0	0	1
Collaborateur de cabinet	0	1	0	0	0	1
-	-		0	0		
Directeur territorial	0	1	0	0	0	1
Attaché principal	0	10	0	2	0	12
Attaché	1	21	0	-1	1	20
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	0	1	0	0	0	1
Rédacteur principal de 2^{ème} classe	0	4	0	1	0	5
Rédacteur	0	13	0	0	0	13
Adjoint Administratif principal de 1^{ère} cl	0	7	0	7	0	14
Adjoint administratif pal de 2^{ème} cl	0	22	0	-1	0	21
Adjoint administratif	0	38	0	-8	0	30

FILIERE CULTURELLE						
Assistant de conservation pal de 1 ^{ère} classe	0	1	0	0	0	1
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	0	0	0	0	0	0
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} cl	0	1	0	0	0	1
Adjoint du patrimoine	0	0	0	0	0	0
Professeur EA classe normale	1	0	0	0	1	0
Assistant d'enseignement artistique pal 1 ^{ère} cl	7	1	0	0	7	1
Assistant d'enseignement artistique pal 2 ^{ème} cl	5	2	0	0	5	2
Assistant d'enseignement artistique	11	0	0	0	11	0

FILIERE SOCIALE						
Conseiller Socio-éducatif	-	0	0	0	0	0
Assistant socio-éducatif	1	1	-1	0	0	1
Educateur principal jeunes enfants	0	4	0	-1	0	3
Educateur jeunes enfants	0	6	0	0	0	6
ASEM principal de 1^{ère} classe	0	0	0	1	0	1
ASEM principal de 2^{ème} classe	0	7	0	-1	0	6
Agent social principal de 1^{ère} classe	0	0	0	2	0	2
Agent social principal de 2^{ème} classe	0	7	0	-1	0	6
Agent social	0	9	0	0	0	9

FILIERE MEDICO-SOCIALE						
Puéricultrice cadre supérieur de santé	0	1	0	0	0	1
Puéricultrice cadre de santé	0	0	0	0	0	0
puéricultrice de classe supérieure	0	1	0	0	0	1
Puéricultrice de classe normale	0	2	0	0	0	2
Cadre de santé	3	0	0	0	3	0
Médecin	0	0	0	0	0	0
Infirmière en soins généraux de cl normale	0	1	0	0	0	1

Infirmière en soins généraux de cl supérieure	0	2	0	0	0	2
Psychologue hors classe	1	0	0	0	1	0
Psychologue de classe normale	3	1	0	0	3	1
Auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} cl	0	2	0	1	0	3
Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} cl	1	25	0	-1	1	24

FILIERE ANIMATION	-					
Animateur principal de 1^{ère} classe	0	2	0	1	0	3
Animateur principal de 2^{ème} classe	0	2	0	-1	0	1
Animateur	3	9	0	2	3	11
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1	12	0	0	1	12
Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe	1	4	0	1	1	5
Adjoint d'animation	65	42	0	-3	65	39

FILIERE SPORTIVE	-					
Conseiller APS	0	0	0	0	0	0
Educateur APS principal de 1 ^{ère} classe	0	1	0	0	0	1
Educateur APS principal de 2 ^{ème} classe	0	2	0	0	0	2
Educateur APS	4	1	0	0	4	1

FILIERE POLICE MUNICIPALE	-					
Brigadier-chef principal	0	8	0	0	0	8
Brigadier	0	0	0	0	0	0
Gardien brigadier	0	2	0	1	0	3

EMPLOIS NON CLASSES	-					
Directeur du théâtre	0	1	0	0	0	1
Médecin de soin et chirurgiens-dentistes	12	1	0	0	12	1

124 489
613

123 489
612

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2019 et budgets suivants au chapitre 012.

ARTICLE 3 : DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier municipal des Lilas et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le
 - et de son affichage le
- (pendant une durée continue de 2 mois)



22 FEV. 2019
25 FEV. 2019

Délibération votée par :

Voix pour : 33
Voix contre
Abstentions
NPPV

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190220-D6-19-DE
Date de télétransmission : 22/02/2019
Date de réception préfecture : 22/02/2019